

# REGLEMENT DES TIRAGES AU SORT FASCINANT WEEK-END EN OCCITANIE

Du 9 aout 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021

---

## Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représenté par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le **Service Administratif et Financier** est situé 15 rue Rivals – CS 78543 – 31685 TOULOUSE Cedex 6 et le **siège** : 64 rue Alcyoné – CS 79507 – 34960 MONTPELLIER cedex 2, organise un jeu concours gratuit dans le cadre d'une campagne de communication menée sur les réseaux sociaux au profit de la filière œnotouristique d'Occitanie et leurs Vignobles & Découvertes, réseau animé par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie.

## Article 2 : Conditions de participation

Ce tirage au sort gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toutes les personnes physiques majeures jouant à ce jeu à sa date du début.

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du « CRTLO » et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que leur conjoint (mariage, P.A.C.S ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Le « CRTLO » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par foyer (même adresse). Le « CRTLO » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaire pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## Article 3 : Modalités de participation

**Toute personne pourra participer à ce tirage au sort via le site internet :**

<https://kx1.co/jeu-concours-oenotourisme-occitanie> entre le 9 aout 2021 à 12h00 et le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 12h00.

### **Validité de participation**

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, email, code postal et confirmé qu'il est majeur, *En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.*
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation ou en ligne, valent preuve de son identité.

#### **Article 4 : Critères d'exclusion**

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le « CRTLO » sans que celle-ci n'ait à en justifier,
- Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle,
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

#### **Article 5 : Présentation des lots**

2 tirages au sort :

Le premier tirage au sort du 15 septembre 2021, 10h, **offre la possibilité de gagner l'un des 6 lots**, composés de :

- **LOT 1** : 2 nuits avec petits déjeuners + 2 repas + 2 activités oenotouristiques pour 2 personnes. Lot offert par le Pays Cœur d'Hérault pour la Destination Vignobles & Découvertes "Languedoc, Cœur d'Hérault". Validité du lot : du 15 au 17 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end. Valeur du lot : 500€.

##### Détails du lot :

A une poignée de kilomètres du littoral méditerranéen et au cœur d'une nature authentique et préservée, vous séjournerez 2 nuits chez l'un de nos Ambassadeurs Vignobles & Découvertes, goûterez à notre cuisine locale à l'accent du sud et vivrez deux expériences au cœur de nos vignobles.

Contact et réservation :

Magali LEON-PHILIP / 09 71 00 69 57 - 06 89 59 43 52 / [magali.leon-philip@coeur-herault.fr](mailto:magali.leon-philip@coeur-herault.fr)

- **LOT 2** : 2 nuits avec petits déjeuners + 2 menus dîner complets + 1 activité "balade à vélo" pour 2 personnes. Lot offert par Tourisme de Terroir en Pyrénées-Orientales pour la Destination "Vignoble du Roussillon". Validité du lot : du 15 au 17 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end. Valeur du lot : 350€

##### Détails du lot :

Découvrez la vallée de l'Agly le temps d'un week-end épicurien dans les Pyrénées-Orientales. Au programme hébergement de charme, dîner gastronomique et découverte du vignoble.

Prestataire hébergement : Demeure St Vincent, Estagel

Prestataire restauration : Auberge du cellier, Montner

Prestataire activité : La différence, Tautavel

Contact et réservation :

Jeanne BARREDA / 04 68 51 62 07 / [contact@tourismedeterroir.fr](mailto:contact@tourismedeterroir.fr)

- **LOT 3** : 1 nuit avec petit déjeuner + 1 diner + 1 activité oenotouristique pour 2 personnes. Lot offert par Tarn-et-Garonne Tourisme pour la destination « Vignoble de Fronton, au cœur du Sud-Ouest ». Validité du lot : jusqu'au 30 juin 2022.  
Valeur du lot : 254€.

Détails du lot :

Séjour insolite de 2 jours / 1 nuit + diner dans une Tiny House au cœur des vignes du vignoble de Fronton, pour 2 personnes en formule B&B.

Prestataire hébergement + activité : Château Boujac à Campsas

Prestataire restaurant : La table de Michèle à Campsas

Contact et réservation :

Justine ANTOINE / 05 63 21 79 51 / [justine.antoine@tourisme82.com](mailto:justine.antoine@tourisme82.com)

- **LOT 4** : 2 entrées pour une activité « enquête dans les vignes ». Lot offert par l'Office de Tourisme La Provence Occitane pour la destination "Côtes du Rhône Gardoises". Validité du lot : le samedi 16 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end.  
Valeur du lot : 18€/ adulte et 8€/ enfant

Contact et réservation : Mathilda GEFFARD / 06 12 55 88 41

- **LOT 5** : 2 entrées pour une activité « enquête dans les vignes ». Lot offert par l'Office de Tourisme La Provence Occitane pour la destination "Côtes du Rhône Gardoises". Validité du lot : le samedi 16 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end.  
Valeur du lot : 18€/ adulte et 8€/ enfant

Contact et réservation : Mathilda GEFFARD / 06 12 55 88 41

- **LOT 6** : 2 entrées pour une activité « enquête dans les vignes ». Lot offert par l'Office de Tourisme La Provence Occitane pour la destination "Côtes du Rhône Gardoises". Validité du lot : le samedi 16 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end.  
Valeur du lot : 18€/ adulte et 8€/ enfant

Contact et réservation : Mathilda GEFFARD / 06 12 55 88 41

Le second tirage au sort (1<sup>er</sup> octobre 2021, 10h) offre la possibilité de gagner l'un des 5 lots, composés de :

- **LOT 7** : 2 nuits avec petit déjeuners + 2 menus cartes blanches + 1 activité "Vignerons d'un jour" pour 2 personnes. Lot offert par Tourisme de Terroir en Pyrénées-Orientales pour la Destination "Vignoble du Roussillon". Validité du lot : du 15 au 17 octobre 2021 pendant le Fascinant Week-end.  
Valeur du lot : 324€

Détails du lot :

Profitez d'une évasion dans les Pyrénées-Orientales pour découvrir le terroir. Au programme, week-end épicurien dans le Roussillon, découverte du vignoble et du terroir.

Prestataire hébergement : L'Orangerie, Elne

Prestataire restauration : L'Ancienne école, Palau del Vidre

Prestataire activité : Mas Becha, Nyl

Contact et réservation :

Jeanne BARREDA / 04 68 51 62 07 / [contact@tourismedeterroir.fr](mailto:contact@tourismedeterroir.fr)

- **LOT 8** : 1 nuit avec petit déjeuner + 1 repas + 1 activité œnotouristique pour 2 personnes. Lot offert par l'Office de Tourisme du Grand Pic Saint-Loup pour la destination « Terres de Garrigues et du Pic-Saint-Loup ».

Validité du lot : jusqu'au 30 juin 2022.

Valeur du lot : 260€

Détails du lot :

1 nuit + 1 diner + 1 activité découverte/dégustation pour 2 personnes constitué pour vous par l'agence réceptive Wisud.

Contact et réservation :

[Agence Wisud](mailto:Agence Wisud) / 06 07 33 00 18 / [david@wisud.com](mailto:david@wisud.com)

- **LOT 9** : 1 nuit avec petit déjeuner + 1 diner + 2 activités œnotouristiques pour 2 personnes. Lot offert par l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot pour la destination «Vignoble de Cahors en Vallée du Lot».

Validité du lot : jusqu'au 30 juin 2022.

Valeur du lot : 320€

Détails du lot :

Une nuit en chambre d'hôtes dans l'un des villages du vignoble, un dîner dans un de nos restaurants pour savourer la gastronomie locale et deux activités œnotouristiques dans les domaines viticoles pour découvrir le vignoble de Cahors et ses vigneron.

Contact et réservation :

Office de Tourisme de Cahors Vallée du Lot / 05 65 53 20 65 / [vdelboy@cahorsvalleedulot.com](mailto:vdelboy@cahorsvalleedulot.com)

- **LOT 10** : 2 entrées pour une activité « enquête dans les vignes ». Lot offert par l'Office de Tourisme La Provence Occitane pour la destination "Côtes du Rhône Gardoises".

Validité du lot : le samedi 16 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end.

Valeur du lot : 18€/ adulte et 8€/ enfant

Contact et réservation : Mathilda GEFFARD / 06 12 55 88 41

- **LOT 11** : 2 entrées pour une activité « enquête dans les vignes ». Lot offert par l'Office de Tourisme La Provence Occitane pour la destination "Côtes du Rhône Gardoises".

Validité du lot : le samedi 16 octobre 2021, pendant le Fascinant Week-end.

Valeur du lot : 18€/ adulte et 8€/ enfant

Contact et réservation : Mathilda GEFFARD / 06 12 55 88 41

## **Article 6 : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront tirés au sort par le « CRTLO », le 15 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2021 au « CRTLO », site de Montpellier ou Toulouse.

Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné.

Les gagnants seront informés par email aux coordonnées indiquées sur leur bulletin de participation au jeu concours.

Le gagnant s'engage à communiquer son numéro de portable, nécessaire à la remise de son lot.

La liste des gagnants sera disponible sur le site internet du « CRTLO » : [www.tourisme-occitanie.com](http://www.tourisme-occitanie.com).

Le « CRTLO » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

### **Article 7 : Remise des lots**

Le 4 octobre 2021, le « CRTLO » informera par mail les gagnants.

Le « CRTLO » communiquera, le 4 octobre 2021, par email, à chacun des prestataires, les coordonnées du gagnant.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéficiaire à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au « CRTLO » à l'adresse email suivante [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr).

### **Article 9 : Obtention du présent règlement**

Le règlement du présent jeu concours peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du :

**Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie - 64 rue Alcyone – CS 79507 – 34960 MONTPELLIER cedex 2**

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du « CRTLO ».

### **Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :

Au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contrairement aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

## **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité du « CRTLO » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le « CRTLO » ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le « CRTLO » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir pendant la consommation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

## **Article 12 : Litige & Réclamation**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation relative à la participation à ce jeu concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 14 septembre 00h00, le cachet de la poste faisant foi.

Le « CRTLO » sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.